



RÈGLES DE GESTION : CE QUI VA CHANGER !

Comme vous avez pu le lire si vous en avez pris le temps, la DGFIP a décidé de modifier les règles de gestion et ce afin de *freiner le turn-over excessif dont pâtissent les services et mieux pourvoir les postes vacants*.

A cela **FO** répond que, s'il existe une réelle volonté de combler les vacances d'emplois (une soixantaine actuellement dans le 44 pour les B et C), il faudrait commencer par *budgeter* lesdits emplois.

Parce qu'entre les suppressions d'emplois et ceux que le budget ne peut pas prendre en charge, ça finit par faire beaucoup. Beaucoup trop !

◆ **Suppression du mouvement complémentaire à compter du 1^{er} mars 2017 pour les B et les A** "pour ne pas déstabiliser les équipes de travail entre deux mouvements généraux". Par contre, pour ceux qui ont des vacances d'emplois ou des départs en retraite dans leur poste/service, ils devront attendre plus longtemps !

A noter toutefois, que les demandes prioritaires seront examinées à l'élaboration des mouvements A et B du 1^{er} septembre.



SEUL SYNDICAT DE LA DGFIP A REVENDIQUER

2 VRAIS MOUVEMENTS DE MUTATIONS

1 EN SEPTEMBRE = + DE LIBERTÉ
1 EN MARS = + DE CHANCE D'ÊTRE MUTÉ
+ DE CHANCE DE RÉSOUDRE DES SITUATIONS DIFFICILES

◆ **Mouvement spécifique des cadres B** mis en place au dernier trimestre 2016 qui concernera des services ciblés restés vacants après le mouvement du 1^{er} septembre.

◆ **Durée minimale à compter de 2016** : 3 ans pour les B stagiaires dans leur domaine d'activités (possible toutefois de demander une mutation annuelle mais dans ledit domaine) et 3 ans également pour les C stagiaires dans leur direction et RAN de 1^{ère} affectation (1 an si prioritaire au nom du rapprochement familial).

◆ **Vœux des cadres B** : ils devront désormais choisir entre 5 grand blocs (contre 9 précédemment) :

- la fiscalité personnelle,
- la fiscalité professionnelle,
- la gestion des comptes publics,
- les services de direction
- et équipe de renfort.

◆ **Révision éventuelle des RAN** : ce sujet devrait faire

l'objet d'un processus de dialogue social local et national. Il est à craindre vu l'état du dialogue social que les directions encore une fois, vont imposer leurs vues ! En ce qui concerne le 44, nous avons pu constater que la taille de la RAN de Nantes qui rappelons-le, s'étend de Blain à Aigrefeuille (pour encore quelques jours) découragent de nombreux agents qui préfèrent tenir que courir. Au final, cela sclérose les demandes de mutations.



Rappelons aux collègues que la meilleure manière d'aborder une demande de mutation est d'inscrire **TOUS** les postes souhaités dans l'ordre de la préférence...et ce, même si la liste est longue !

En n'oubliant pas les ALD à la résidence, à la fin de chaque résidence. Ainsi que les postes d'ALD au département.

LIQUIDATION TOTALE : TOUT DOIT DISPARAÎTRE

LA DIRCOFI CENTRE DISPARAITRA EN SEPTEMBRE 2017 !

Nous avons appris que la DGFIP avait clairement annoncé la disparition de la DIRCOFI Centre à l'horizon de septembre 2017.

Selon les premiers éléments d'informations, les différents services (ressources et pilotage, programmation et mutualisation, contrôle fiscal et affaires juridiques) devraient être éclatés sur d'autres implantations géographiques, telles que Rennes, Lyon, voire Marseille... Les vérificateurs des brigades devraient rester sur leur résidence actuelle, tout en étant rattachés fonctionnellement sur d'autres directions.

De toute évidence, cette décision se fait dans la plus totale improvisation puisque les règles de gestion RH restent encore à inventer, en particulier sur la notion de priorité de maintien à la résidence ou pour suivre la mission notamment.

LA SUPPRESSION INTÉGRALE D'UNE DIRECTION EST À CE JOUR SANS PRÉCÉDENT !

Cette liquidation totale, qui n'avait jamais été évoquée avec les représentants des personnels, ne s'inscrit même pas dans la logique de la réforme territoriale et de la création des nouvelles régions.

En effet, la Région Centre Val de Loire demeure une des 13 régions existantes au 1^{er} janvier 2016.

Derrière cette décision brutale, c'est bien toute la politique actuelle du contrôle fiscal qui est remise en cause : supprimer la notion de compétence territoriale pour organiser un contrôle fiscal global en mobilisant les personnels quelle que soit leur implantation géographique sur les seuls dossiers à gros enjeux financiers.

UN DÉBAT ESSENTIEL MAIS INCOMPLET

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour de ce Comité Technique Ministériel (CTM) présidé par le Secrétaire Général des ministères économiques et financiers :

« *la déclinaison au sein des directions de Bercy des mesures arrêtées suite aux annonces du Président de la République le 16 novembre* ».

En préambule, une minute de silence a été observée en mémoire des victimes des attentats et de notre collègue douanier tué dans l'exercice de ses fonctions.

Dans un courrier commun, les syndicats avaient sollicité un débat en CTM sur les conséquences post-attentats pour les agents des ministères économiques et financiers.

Au-delà des mesures de sécurité prises dans les différentes directions, elles souhaitaient également débattre du courrier des Ministres reçu le 26 novembre.

Ce courrier reprend des thématiques telles que :

- les promotions internes,
- la prime de performance,
- la mise en oeuvre de la RIFSEEP,
- la réforme territoriale, l'avenir de la DGCCRF,
- le plan d'action égalité professionnelle,
- le plan ministériel pluriannuel en matière de santé sécurité et conditions de travail.

Le Secrétaire Général s'est empressé de reporter toute discussion sur les différents dossiers abordés dans ce courrier, dans un hypothétique agenda social 2016 à élaborer « à l'occasion du CTM du 14 décembre » !

Sur les annonces du Président de la République concernant principalement le renfort des effectifs et des moyens en équipement à la Douane, les syndicats de cette direction ont été fixés sur les réelles ambitions de Bercy, après leur rencontre avec M. Eckert le matin même de ce CTM.

En conséquence, le débat a très vite été clos par le Secrétaire Général.

Il est confirmé une augmentation nette de seulement 500 emplois, sans à ce stade, en connaître ni le planning, ni les moindres modalités de recrutement.

De plus, le Plan Stratégique Douanier n'est absolument pas remis en cause.

Il prévoit, entre autres, la fermeture de nombreuses brigades, dont certaines situées sur des points de passage intracommunautaires !

Belle cohérence dans la période d'état d'urgence!

A la demande de **FO** d'ouvrir une réflexion sur la doctrine d'emploi consécutive aux derniers événements et aux annonces présidentielles, a suivi un silence pour toute réponse.

Il ne restait plus à ce CTM qu'à écouter chaque représentant des directions présenter les mesures



de sécurité prises pour les agents dans l'exercice de leurs missions mais également pour les usagers, en particulier pour les services disposant d'un accueil au public.

Ces débats n'ont été que le prolongement des réunions directionnelles organisées depuis le 13 novembre et appelées à se poursuivre dans les semaines à venir.

Le seul intérêt de ce CTM a été l'écart constaté entre la somme des informations disponibles (circulaires et notes diverses) et l'effectivité, dans les services, des mesures préconisées par celles-ci.

FO Finances ne sous-estime pas la difficulté de la situation nouvelle consécutive aux attentats. Celle-ci ne serait être toutefois l'argument des autorités ministérielles pour refuser le débat sur les autres préoccupations des personnels.

RÉTABLIR LA DEMI-PART DANS LA LOI DE FINANCES 2016

Ils nous l'avaient promis, ils ne l'ont pas fait, aujourd'hui on voit le résultat.

Dans le cadre des élections présidentielles de 2012, nous



avons demandé aux différents candidats de rétablir la demi-part pour les veuves et veufs.

Nous leur avons signalé les conséquences que cela aurait sur les revenus des retraités tant au niveau de leurs impôts ou taxes diverses mais aussi sur la suppression de certains avantages sociaux. Malgré ses engagements, la majorité élue n'a pas remis en cause cette mesure injuste. Elle en constate aujourd'hui les conséquences.

Il s'ensuit une série de décisions gouvernementales contradictoires ce qui démontre l'absence de réflexions en aval. Une partie (on cite 250.000 sur les 900.000 qui bénéficiaient de la demi-part ?) serait exonérée du paiement des impôts locaux en 2015 et 2016.

Mais après 2016 qu'en sera-t-il ?

Quid également des retraités impactés et non exonérés ! La situation - souvent précaire - de ces retraités va donc continuer de se dégrader.

Alors que les cadeaux fiscaux continuent de pleuvoir sur les entreprises (pacte de responsabilité, CICE, etc...) les salariés et agents publics, actifs ou retraités, subissent une nouvelle fois la politique d'austérité menée par le gouvernement.

